

COMMUNE DE LABARDE

Proces verbal de la séance du Conseil Municipal du 24 Avril 2014

Convocation en date du 18 avril 2014

Approbation du compte rendu du précédent CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés, le compte rendu de la séance du 04 Avril 2014.

Présents : M. FONMARTY, Maire, M. PILONORD, M. LIAUBET, Mme DUPUY, M. DESTRIAN, Adjoint, Mme ALLARD M., M. FABRI, M. LEGALLAIS, M. LEFOLL, Mr BARES, M. ALLARD J. Mme TROQUEREAU, Mme CHEVALORE, M. DESCOUZERES, Conseillers Municipaux.

Mme ANTOINE est arrivée en cours de séance à 21h00

Monsieur LIAUBET Dominique a été nommé secrétaire de séance.

FINANCES – DELIBERATION N° 2014-2404-10 **INDEMNITES DE FONCTIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

Le Président donne lecture au Conseil Municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonctions du Maire et des Adjoint, et l'invite à délibérer;

Le Conseil Municipal

Vu le code général des collectivités territoriale, notamment ses articles L.2123-20-1, L2123-23 L.2123-24 et L.2123-24-1

Considérant que l'article L.2123-23 du code général des collectivités territoriales fixe des taux maximum et qu'il y a lieu de ce fait de déterminer le taux des indemnités de fonction allouées au maire et aux adjoints.

Après en avoir délibéré et par 14 voix pour, 0 contre et 0 abstention pour l'indemnité de maire et par 14 voix pour, 0 contre et 0 abstention pour les indemnités d'adjoints,

Décide :

Article 1 : À compter du 05 avril 2014, le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints est dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par l'article 2123-23 précité, fixée au taux suivant :

Taux en % de l'indice brut : terminale de l'échelle indiciaire de la fonction publique :

Maire : 30% de l'indice 1015

Taux en % pour chacun des 4 adjoints : 6% de l'indice 1015 soit 20% de l'indemnité du Maire

FINANCES – DELIBERATION N° 2014-2404-11 **INDEMNITES DE CONSEIL ET DE BUDGET PERCEPTEUR**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'un arrêté interministériel en date du 16 décembre 1983 fixe les conditions d'attribution des indemnités de conseil et d'aide à la confection des documents budgétaires aux comptables du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics.

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 publié au journal officiel du 17 décembre 1983 fixant les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil aux receveurs des communes et établissements publics locaux,

Considérant l'utilité du concours du receveur (municipal) pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983 et les services rendus par M. Gilbert HOGREL, Receveur, en sa qualité de conseiller financier de la commune de Labarde,

Décide à 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention:

D'allouer à M. Gilbert HOGREL, pour la période de sa gestion, l'indemnité de conseil au taux plein et conformément aux prescriptions de l'article 4 de l'arrêté susvisé,

De lui verser l'indemnité d'aide à la confection des documents budgétaires instituée par le même arrêté, pour un montant annuel de 45.73€

FINANCES – DELIBERATION N° 2014-2404-12

FDAEC : Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement Communal

Monsieur le Maire explique que des travaux de réfection des huisseries de l'école sont prévus cette année.

Un devis a été présenté par la société RICHARD. Aussi, afin de déposer un dossier au Conseil général et bénéficiaire du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement Communal, il y a lieu de valider sa proposition.

Travaux H.T : 20 860€

Travaux TTC: 25 032€

L'enveloppe du FDAEC nous sera communiqué ultérieurement.

Le Conseil Municipal par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, autorise Monsieur le Maire à constituer le dossier relatif au FDAEC et à engager les travaux de restauration des huisseries de l'Ecole de Labarde avec l'entreprise RICHARD pour un montant de 25032€ TTC.

FINANCES – DELIBERATION N° 2014-2404-13

SUBVENTION ECOLE DE CANTENAC

Monsieur le Maire rappelle qu'un séjour est organisé à TAUSSAT les 5 et 6 mai 2014 par l'École de Cantenac, les enfants de l'école de Labarde y participeront. Une subvention de 700 euros a été octroyée à cet effet lors du vote du budget primitif 2014. Il explique qu'il a lieu de préciser que la subvention sera versée cette année à l'Ecole de Cantenac. Il rajoute que les crédits nécessaires ont été prévus au budget 2014 au compte 6574.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, décide d'allouer à l'école de Cantenac une subvention de 700€ qui sera versée sur le compte de la coopérative scolaire de Cantenac.

FINANCES – DELIBERATION N° 2014-2404 -14

DECISIONS MODIFICATIVES SECTION FONCTIONNEMENT

Une prévision budgétaire a été imputée à tort au compte 6811 chapitre 68 (Dotations aux provisions) d'un montant de 400€ il est nécessaire de procéder aux régularisations suivantes :

N°1

Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de
-------------	-----------------------	-----------------

	ouverts	crédits ouverts
Compte 6811 chapitre 68	400€	
Compte 6811 chapitre 042		400€

N°2-

Désignation	Diminution de crédits ouverts	Augmentation de crédits ouverts
Compte 6811 chapitre 042	400€	
Compte 022 dépenses imprévues		400€

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, APPROUVE les décisions modificatives n°1 et n°2

ADMINISTRATION GENERALE – DELIBERATION N° 2014-2404-15

ATTRIBUTION DES DELEGATIONS ADJOINTS

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des délégations qu'il a donné à chaque adjoint

- **M. Pilonord Gil, 1er adjoint** : Affaires scolaires et sociales :
- **M. Liaubet, 2ème adjoint** : Urbanisme - hygiène et sécurité – personnel cantine – périscolaire
- **Mme Dupuy, 3ème adjoint** : Finances
- **M. Destrian, 4ème adjoint** : Personnel technique - travaux d'entretien bâtiment – voirie

ADMINISTRATION GENERALE – DELIBERATION N° 2014-2404-16

COMMISSIONS COMMUNALES

Il y a lieu de procéder à la désignation des Délégués

- Bâtiments communaux - urbanisme - PC:
 - M. Fonmarty Matthieu - M. Pilonord Gil – M. Destrian Claude – M. Descouzeres Laurent – M. Fabri Emmanuel – M. Bares Yoann – M. Allard Jordan - M. Liaubet Dominique
- Environnement (marais - Espaces verts) :
 - M. Fonmarty Matthieu - Mme Troquereau Sophie – M. Lefoll Frédéric – M. Bares Yoann – M. Liaubet Dominique
- Voirie et RD2 :
 - M. Fonmarty Matthieu - M. Pilonord Gil - Mme Dupuy Evelyne – M. Destrian Claude – M. Fabri Emmanuel – M. Liaubet Dominique
- Finances – budget :
 - M. Fonmarty Matthieu – M. Pilonord Gil – Mme Dupuy Evelyne – M. Fabri Emmanuel – M. Bares Yoann
- Affaires scolaires, Bibliothèque :
 - M. Fonmarty Matthieu – M. Pilonord Gil – M. Dupuy Evelyne – Mme Chevalore Emily – M. Lefoll Frédéric - Mme Allard Marielle – M. Allard Jordan
- Communication :
 - M. Fonmarty M- Mme Chevalore E – M. Allard J – M. Pilonord G – M. Liaubet D. - M. Fabri E. – M. Lefoll F. – M. Legallais V. – M. Bares Y. – Mme Dupuy E. - Mme Troquereau S. – Mme Antoine D. - M. Destrian C. – Mme Allard M. – M. Descouzeres L.
- Commission d'appel d'offres :

- M. Fonmarty Matthieu – M. Pilonord Gil - Mme Dupuy Evelyne –
Mme Troquereau Sophie - M. Descouzeres Laurent – M. Fabri
Emmanuel– M. Bares Yoann – M. Liaubet Dominique
- Conseiller municipal en charge des questions de défense :
 - M. Destrian Claude
- C.C.A.S : membres du Conseil Municipal :
 - M. Fonmarty Matthieu – M. Pilonord Gil – Mme Dupuy Evelyne – Mme Allard Marielle –
M. Liaubet Dominique – Mme Chevalore Emily –
Mme Antoine Dominique

Fait et délibéré le 24 avril 2014, par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

ADMINISTRATION GENERALE – DELIBERATION N° 2014-2404-17 **SYNDICATS INTERCOMMUNAUX**

Monsieur le Maire fait part aux membres présents qu'il y a lieu de procéder à **la désignation des délégués des syndicats intercommunaux.**

- SIEM (Syndicat Intercommunal d'Électrification):
 - 2 titulaires : M. LEGALLAIS Vincent – M. DESCOUZERES Laurent
- Centre Départemental de gestion (CDG) :
 - 1 titulaire : Mme Dupuy Evelyne
 - 1 suppléant : M. DESTRIAN Claude
- Syndicat intercommunal d'eau et assainissement de LUDON-MACAU-LABARDE :
 - 2 titulaires : M. PILONORD Gil – M. LIAUBET Dominique
 - 2 suppléants : M. LEFOLL Frederic – M. ALLARD Jordan
- Syndicat intercommunal des bassins versants ARTIGUE-MAQUELINE :
 - 2 titulaires : M. FONMARTY Matthieu – M. LIAUBET Dominique
- Syndicat intercommunal I.M.E. :
 - 1 titulaire : Mme ALLARD Marielle
 - 1 suppléante : Mme ANTOINE Dominique
- Mission Locale technowest :
 - 2 titulaires : M. ALLARD Jordan – Mme CHEVALORE Evelyne
- A.A.P.A.M. :
 - 2 titulaires : Mme TROQUEREAU Sophie – M. FABRI Emmanuel
 - 2 suppléantes : Mme DUPUY Evelyne – Mme ALLARD Marielle

Fait et délibéré le 24 avril par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

CHOIX DES DELEGUES DES GROUPES DE TRAVAIL A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Monsieur le Maire fait part de la demande de la Communauté de Communes Médoc Estuaire, de désigner deux délégués titulaires et un délégué suppléant, afin de participer aux différents groupes de travail

- Urbanisme/Développement économique/Équipement touristique :
 - 2 Titulaire : M. Liaubet– M. Destrian
 - 1 suppléant : M. Fabri
- Finances/Évaluation des charges/Nouveaux transferts/Commission d'appels d'offres/
Ressources humaines :
 - 2 titulaires : Mme Dupuy – M. Legallais
 - 1 suppléant : M. Fabri
- Développement et promotion touristique/Projets communautaires : conception/planification :
 - 2 titulaires : Mme Dupuy – M. Fabri
 - 1 titulaire : M. Liaubet

- Cohésion sociale :
 - 2 titulaires : M. Fonmarty – M. Liaubet
 - 1 suppléant : M. Descouzeres
- Environnement :
 - 2 titulaires : M. Lefoll – M. Destrian
 - 1 suppléante: Mme Troquereau
- Aménagement du territoire/Patrimoine :
 - 2 titulaires : M. Bares – Mme Troquereau
 - 1 suppléant : M. Pilonord
- Voirie/Réseaux/Bassins Versants :
 - 2 titulaires : M. Pilonord – M. Liaubet
 - 1 suppléant : M. Bares
- Petite enfance/Jeunesse :
 - 2 titulaires : M. Pilonord – M. Allard J.
 - 1 suppléant : Mme Allard M.
- Communication :
 - 2 titulaires : M. Legallais – Mme Troquereau
 - 1 suppléant : Mme Chevalore

PERMANENCES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

M. FONMARTY Matthieu, Maire : le samedi de 9h à 12h
 M. PILONORD Gil, 1er adjoint : le mardi de 16h à 18h
 M. LIAUBET Dominique, 2ème adjoint : le lundi de 16h à 18h
 Mme DUPUY Evelyne, 3ème adjoint : le jeudi de 16h à 18h
 M. DESTRIAN Claude, 4ème adjoint : le mercredi de 16h à 18h

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur PILONORD prend la parole et fait un résumé des travaux d'assainissement qui sont en cours dans la commune.

Il fait part également des travaux de nettoyage et de viabilisation des terrains à vendre au lieu dit « la Croix Neuve ».

Madame DUPUY apporte des précisions sur le déroulement de la bourse aux vêtements qui débutera le vendredi 25 avril pour les dépôts et samedi 26 avril pour la vente. Les bénéfices iront au Centre Communal d'Action Sociale de la commune.

Monsieur LIAUBET informe l'assemblée qu'une réunion du Syndicat des Bassins Versants aura lieu le 30 avril 2014 à 18h à la Mairie de Ludon.

Monsieur LEGALLAIS rapporte les statistiques des visites effectuées sur le site de la commune, 2841 visites dont 12100 pages visitées.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur DESTRIAN qui sollicite sous sa responsabilité, l'attention de l'assemblée pour marquer, en hommage à Monsieur Guy Valois, dernier ancien combattant du village de la guerre d'indochine, et ancien membre du Conseil municipal, décédé le 10 avril dernier, un recueillement d'une minute de silence.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10